



Compte rendu du conseil municipal du 24 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DEVAUD Emmanuel.

Date de convocation : 15 février 2020

Présent(e)s : Messieurs DEVAUD Emmanuel, JOBIN Emmanuel, GAUNET Noël, BEGAUD Yann, GENUIT Gérard, et mesdames, BARBARIT Frédérique, BAUDRY Mireille, RICHARD Isabelle, DURRIEU Françoise.

Absent(e)s excusé(e)s : Madame GUILBAUD Aline (pouvoir donné à Madame DURRIEU Françoise), Monsieur THORON Bernard (pouvoir donné à Madame BAUDRY Mireille), Monsieur JAMET Steve (pouvoir donné à M. JOBIN Emmanuel), Monsieur LEFEBVRE Lionel (pouvoir donné à M. DEVAUD Emmanuel) et Madame PUJOL Marlène.

Secrétaire de séance : Madame DURRIEU Françoise

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

Nombre de conseillers municipaux votants : 13

Ouverture de la séance à 20h30

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande accord pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour qui sont l'adhésion au contrat groupe assurance du centre de gestion et le plan de financement pour le projet « Echappée Maritime ». Il informe également de la suppression de la délibération numéro 3 sur le vote des taux des taxes directes locales faute d'informations suffisantes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les changements de l'ordre du jour du conseil du 24 février 2020.

ORDRES DU JOUR

1. Vote du Compte administratif 2019 et de l'affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Noël GAUNET, se voit présenté par ce dernier le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur DEVAUD Emmanuel, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le conseil municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Compte Administratif 2019

CLASSE	SOLDE DEBUT GESTION	1068 *	OPERATION DE L'EXERCICE			RESULTAT GLOBAL	RESTE A REALISER	
			Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes
Invest	- 9 079,10 €		42 249,48 €	37 491,33 €	- 4 758,15 €	- 13 837,25 €	27 241,62 €	23 433,30 €
Fonct	92 594,24 €	18 009,77 €	352 784,50 €	369 555,37 €	16 770,87 €	109 365,11 €		
Total	83 515,14 €	18 009,77 €	478 549,12 €	407 046,7 €	12 012,72 €	95 527,86 €		

Affectation du résultat

Excédent de Fonctionnement Capitalisé		compte 1068	18 009,77 €
Résultat de Fonctionnement	Excédent	compte 002	109 365,11 €
	Déficit	compte 002	
Résultat d'Investissement	Excédent	compte 001	
	Déficit	compte 001	17 645,57 €

Le compte administratif 2019 et l'affectation de son résultat sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Vote du Compte de Gestion 2019

A l'unanimité, le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier M. ARSICAUD, est visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Le maire, Emmanuel DEVAUD présente le Compte de Gestion dressé par le Receveur, Monsieur ARISCAUD accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le conseil municipal s'assure que le Receveur de la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2019 proposé par la trésorerie dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire.

3. Vote des Taux des Taxes directes locales 2020

Comme convenu au début de la séance, le vote des Taux des taxes directes locales 2020 n'est pas présenté faute d'informations suffisantes et n'est pas voté.

4. Vote des demandes de subventions aux associations

Monsieur Le maire propose les montants des subventions aux associations suivants :

- Un montant de 150,00 € de subvention pour l'ensemble des associations de Ballon.
- Une subvention exceptionnelle de 400,00 € pour le Comité des Fêtes pour l'organisation du Salon du Livre.
 - Comme les années précédentes, une subvention de 250,00 € pour le Collège Dullin pour l'organisation de voyages scolaires (5 élèves de la commune de Ballon)
 - Une subvention de 80,00 € pour l'APE et une subvention de 86,00 € pour la chambre des métiers (concernant les deux élèves de la commune de Ballon).

Il est proposé la suppression de la subvention de 40,00 € du GEDAR.

Enfin les associations hors communes se voient proposer les subventions suivantes :

- Les restos du cœur : 80,00 €
- Banque Alimentaire : 80,00 €
- Anciens d'Algérie : 40,00 €

Le conseil municipal vote l'unanimité l'attribution des subventions présentées ci-dessus pour l'année 2020, à condition que les associations fassent au secrétariat de la mairie un dossier de demande comportant : un courrier de demande, bilan et compte de résultats N-1, compte-rendu de l'AG, rapport moral et financier de l'exercice précédent.

5. Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire, Emmanuel DEVAUD présente le Budget Primitif 2020.

Le conseil municipal vote ce dernier à l'unanimité, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	425 317,62 €	425 317,62 €
Section d'Investissement	76 815,57 €	76 815,57 €

6. Délibération sur la cession des barrières du terrain de foot

Monsieur Noël Gaunet, adjoint au Maire, expose la question de la récupération de la main courante du terrain de football, celle-ci devant être retirée pour laisser place au projet de construction du pôle enfance.

M. Gaunet a répondu favorablement à une offre d'achat faite par une société privée Sarl Uni-Construction qui propose de retirer la main courante et les poteaux, de niveler les emplacements des poteaux à titre gratuit et de régler à la commune une somme forfaitaire de 500,00 €, correspondant au de prix de la ferraille récupérée, à 130 € la tonne au cours de décembre 2019, majorée pour tenir compte du bon état général des tubes.

Le conseil municipal autorise le dépôt du règlement de 500,00 € correspondant à la cession des barrières du terrain de foot.

12 voix Pour

1 Abstention (de Monsieur Emmanuel DEVAUD)

7. Validation du plan de financement pour la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « l'Echappée Maritime » - Tour de France 2020 au Conseil Départemental

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal en détail les dépenses et les sources de financement du projet « Tour de France 2020 » sollicitant une subvention au titre de l'appel à projet « l'Echappée Maritime », proposé par Madame Françoise DURRIEU.

Dépenses éligibles		Recettes	
● Achats (matériels) & charges externes	824,72 €	● Subvention	
● Autres services extérieurs		- Conseil départemental	2316,97 €
- Publicité & publication	692,25 €		
- Déplacements, missions (repas)	800,00 €		
Total	2316,97 €	Total	2316,97 €

Il est demandé au conseil municipal de :

- Valider le plan de financement proposé ;
- Valider la demande d'aide auprès du Département de la Charente-Maritime au titre de l'appel à projet de l'Echappée Maritime » pour le projet Tour de France 2020;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide.

Le conseil municipal vote l'acceptation des points mentionnés ci-dessus à l'unanimité.

8. Adhésion au Contrat Groupe Assurance Statutaire du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire, expose que la commune de Ballon est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel avec le Centre de Gestion. Ce contrat arrive à terme le 31 décembre 2020 et par conséquent, le Centre de Gestion souhaite connaître, par délibération d'habilitation du conseil municipal, si la commune souhaite de nouveau déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations en matière de risques statutaires du personnel.

Monsieur le Maire, informe du délai donné par le Centre de Gestion pour transmettre la délibération de la commune, avant le 1^{er} mars 2020.

Monsieur le Maire, expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents. Il explique que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Il est rappelé que les conventions seront d'une durée de 4ans à compter du 1^{er} janvier 2021 devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité/Paternité/Adoption

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L

Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité/Paternité/Adoption, Maladie ordinaire

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe assurance statutaire du centre de gestion et le charge de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

La séance est levée à 22h30

E. DEVAUD

E. JOBIN

N. GAUNET

Y. BEGAUD

G. GENUIT

F. BARBARIT

M. BAUDRY

I. RICHARD

F. DURRIEU